



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Sécurité :
Police Administrative et Réglementation**

Bureau des polices administratives en matière de sécurité

pref-manifestations-sportives@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le **23 MAI 2023**

Le Préfet des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs les organisateurs
de manifestations sportives dans le
département des Bouches-du-Rhône

Liquet

Objet : Mise en service de la procédure de télédéclaration des manifestations sportives.

Le ministère des sports a procédé au déploiement national d'une plateforme dématérialisée de dépôt et de suivi des dossiers des manifestations sportives (SIMS) et ce, dans le cadre des objectifs de modernisation de l'action publique et de simplification des démarches administratives.

Cette plateforme internet, véritable interface entre l'État, les collectivités, les fédérations, les organisateurs et divers pratiquants ou publics d'activités sportives se veut être un guichet unique dédié aux manifestations sportives.

Cinq types de manifestations sportives répondant aux dispositions des articles R 331-6 et R 331-20 du code du sport sont prises en charge au travers de cette application :

- les manifestations se déroulant en partie ou en totalité sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ou sur ses dépendances sans véhicules terrestres à moteur et sans classement et chronométrage (randonnées pédestres, cyclotourisme ...) comportant plus de 100 participants ;
- les épreuves, courses et compétitions (avec classement ou chronométrage) sans véhicule terrestre à moteur se déroulant en partie ou totalité sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ou sur ses dépendances ;
- les manifestations se déroulant sur des circuits permanents homologués et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur ;
- les concentrations de plus de 50 véhicules terrestres à moteur (dans le respect du code de la route) ;
- les manifestations (avec classement ou chronométrage) comportant la participation de véhicules terrestres à moteur se déroulant en partie ou en totalité sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique.

Dans le cadre du déploiement de cette plateforme au niveau départemental, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'application SIMS sera opérationnelle, dans les Bouches-du-Rhône, pour toutes les manifestations sportives qui se dérouleront à compter du 2 octobre 2023.

Ainsi, dès le mois de juin 2023, les organisateurs d'épreuves ou randonnées ayant lieu à compter du 2 octobre 2023 devront transmettre à mes services leur dossier de déclaration ou d'autorisation par voie dématérialisée, via cette application.

J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait qu'il conviendra dans un premier temps de créer un compte sur le site www.manifestationsportive.fr avant de procéder au dépôt de votre demande.

Je porte également à votre connaissance qu'il n'est pas possible de déposer sur la plateforme un dossier qui ne respecterait pas les délais fixés par le code du sport.

Par ailleurs, je vous informe que la plateforme permettra de :

- renseigner toutes les informations relatives à votre manifestation et joindre toutes les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier ;
- dessiner votre parcours à l'aide de l'outil de cartographie intégré. Cet outil vous permet également de positionner les signaleurs, les points de ravitaillement ... Il vous permet aussi de savoir si votre parcours entre en collision avec le parcours d'un autre organisateur ou s'il emprunte des voies interdites aux manifestations sportives ;
- renseigner le formulaire NATURA 2000 si besoin ;
- connaître les manifestations à venir dans le département.

Afin de vous aider dans la mise en place de la procédure et répondre à vos questions, la plateforme SIMS comporte des rubriques d'aide et des forums.

Je vous invite à vous rendre sur le site www.manifestationsportive.fr afin de prendre connaissance des différentes étapes concernant la procédure et de consulter le cas échéant les rubriques FAQ, aide et forum de cette plateforme.

Mes services se tiennent également à votre disposition à l'adresse pref-manifestations-sportives@bouches-du-rhone.gouv.fr

Je vous en remercie.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Yvan CORDIER